

Titre

Kamel SEJIL

DREAL PACA

**Service Transport et
Infrastructures**

**Unité Régulation et Contrôle
des Transports**

Date 09/02/2015



Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

L'ADR (Accord Européen Relatif au Transport International de Marchandises Dangereuses par Route)

L'ADR est structuré en 9 parties placées dans un ordre cohérent respectant toutes les étapes de la fabrication d'un produit à sa livraison.

Il est complété par l'arrêté TMD du 29 mai 2009, modifié et précise, le cas échéant, les modalités d'application de l'ADR.

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Quelques définitions :

- **L'expéditeur** : l'entreprise qui expédie, pour elle même ou pour un tiers des MD.
- **Le transporteur** : l'entreprise qui effectue le transport, avec ou sans contrat de transport.
- **Le destinataire** : c'est le destinataire selon le contrat de transport (ou bien celui qui prend en charge les MD à l'arrivée).

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Quelques définitions :

- **Le chargeur** : c'est celui qui charge les MD emballées ... dans un véhicule.
- **L'emballleur** : c'est l'entreprise qui remplit les MD dans les emballages, y compris les GRV et les GE et le cas échéant, prépare les colis aux fins de transports.
- **Le déchargeur** : c'est celui qui décharge des MD emballées ... d'un véhicule.

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Quelques définitions :

- Le colis** : c'est le produit final de l'opération d'emballage, prêt pour l'expédition, constitué par l'emballage, ou le GE, ou le GRV avec son contenu.
- Le GRV** : c'est un emballage transportable, rigide ou souple d'une contenance $< 3 \text{ m}^3$ pour les matières solides et liquides de groupe d'emballage II et III.
Soumis à un contrôle du marquage relatif à l'inspection avant mise en service, puis tous les 2 ans et demi pour le bon fonctionnement et l'état intérieur / extérieur et tous les 5 ans pour la conformité au modèle type, y compris le marquage.

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Quelques définitions :

- Le Grand Emballage (GE):** c'est un emballage qui consiste en un emballage extérieur contenant des objets ou des emballages intérieurs et qui (...) ont une contenance comprises entre 450 litres et 3000 litres.
- Le Transport :** c'est le changement de lieu de MD(...) y compris le séjour temporaire intermédiaire des MD aux fins de changement de mode ou de moyen de transports (transbordement).

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Les obligations des différents intervenants dans la chaîne de transport MD

-L'expéditeur :

- Il remet au transport un envoi conforme aux prescriptions de l'ADR
- Il fournit au transporteur(...) les documents de transport
- Il n'utilise que des emballages agréés, aptes au transport et portant les marques prescrites par l'ADR.

Au cas où l'expéditeur fait appel aux services d'autres intervenants (chargeurs, emballeurs), il doit prendre des mesures appropriées pour qu'il soit garanti que l'envoi répond aux prescriptions de l'ADR.

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Les obligations des différents intervenants dans la chaîne de transport MD

-Le chargeur :

- Il ne peut remettre au transport un colis dont l'emballage est endommagé, notamment avec possibilité de fuite.
- Il appartient au responsable de tout établissement où s'effectue le chargement (...) de s'assurer que :
 - le doc de TMD et les consignes de sécurité soient à bord du véhicule.
 - le conducteur est titulaire d'une formation ADR compatible avec le transport en cours.
 - l'unité de transport est correctement signalée et placardée

En cas de contrôle négatif, le transport ne doit pas être effectué, jusqu'à remise en conformité.

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Les obligations des différents intervenants dans la chaîne de transport MD

-Le transporteur doit :

- vérifier que les marchandises sont autorisées au transport,
- fournir les consignes de sécurité,
- s'assurer de la présence de la documentation de bord,
- s'assurer que le véhicule et le chargement ne présente pas de défauts apparents (fuites, manquement de dispositifs d'équipement, etc ...)
- s'assurer de la date des prochaines épreuves (citernes et assimilés),
- vérifier que les véhicules ne sont pas surchargés,
- s'assurer de la signalisation conforme de l'unité de transport,
- s'assurer de la présence des équipements de sécurité.

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Les obligations des différents intervenants dans la chaîne de transport MD

-Le déchargeur

- Il doit s'assurer que les marchandises sont bien celles à décharger,
- Il doit vérifier l'intégrité des emballages, de la citerne, du véhicule et du conteneur (...)



Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Les obligations des différents intervenants dans la chaîne de transport MD

-L'emballeur :

- Il doit observer les prescriptions relatives aux conditions d'emballage,(...)
- Il doit, lorsqu'il prépare les colis aux fins de transport, observer les prescriptions concernant les marques et étiquettes de danger sur les colis.

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

La formation des personnes intervenant dans le TMD

Outre, la formation de l'équipage du véhicule, les personnes employées par les intervenants, dans la chaîne du TMD, dont le domaine d'activité comprend le TMD, doivent être formées de manière à répondre aux exigences que leur domaine d'activité et de responsabilité impose lors du TMD.



Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Le document de Transport pour les MD (= BSD)

Mentions obligatoires :

- a) le numéro ONU précédé des lettres "UN"
- b) la désignation officielle de transport,
- c) les numéros de modèles d'étiquettes
- d) le cas échéant, le groupe d'emballage attribué
- e) le nombre et la description des colis
- f) la quantité totale de chaque marchandise dangereuse
- g) le nom et l'adresse de l'expéditeur ou des expéditeurs;
- h) le nom et l'adresse du (des) destinataire(s)
- k) le cas échéant, le code de restriction en tunnels



Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Désignation d'un conseiller à la sécurité

L'ADR impose la désignation d'un ou plusieurs conseillers à la sécurité pour chaque entreprise dont « l'activité comporte le transport de marchandises dangereuses par route, ou les opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à ces transports. »

Ces conseillers sont « chargés d'aider à la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement, inhérents à ces activités. »

Le conseiller à la sécurité doit être déclaré à la DREAL du siège social de l'entreprise concernée (CERFA n°12251*02).

Les DASRI du point de vue de l'ADR et de l'arrêté TMD

Les Habilitations des Contrôleurs des Transports Terrestres en réglementation TMD

Les agents de l'État chargés du contrôle des transports terrestres ont notamment accès aux lieux de chargement et de déchargement des véhicules, ils ont aussi accès aux lieux d'emballage et de remplissage (ainsi qu'aux documents relatifs à ces opérations), dans les entreprises soumises à l'obligation de désigner un conseiller à la sécurité.

Art. L 1252-4 du code des transports.

FIN

